L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 MAI 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 MAI 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse d'Encan Arcade, un lot de terre avec améliorations, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Chartres et Vieille-Levée.

Aussi—au No 199 rue Chartres, buvette, installations, tables, chaises, etc.

Par Fendel Horn, constable, au No 152 rue Lafayette, un certain lot d'objets d'exhibition.

Par J. V. Gourdain—La vacherie de M. Baptiste Pambrun, rue Broad, entre Baudry et O'Reilly.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

LOUISIANE.

La question des écoles devant la Législature de la Louisiane.

La Législature de la Louisiane s'est ouverte hier. Au nombre des questions qui vont s'agiter, il faut placer, en première ligne, celle de l'enseignement des écoles publiques, qui passionne en ce moment les populations, non seulement dans notre Etat, mais dans toutes les parties de l'Union. On se rappelle le projet de loi de M. Blair, projet qui a été l'objet de si vives discussions au Congrès et y a trouvé de si nombreux, de si puissants défenseurs. Il visait surtout le Sud ; aussi est-ce dans le Sud et, spécialement, en Louisiane que l'on s'en est le plus ardemment préoccupé.

Depuis quelque temps, un missionnaire de l'enseignement—le Dr Mayo, du Massachusetts—arrivé ici par la *Société d'Education* de la Louisiane (Louisiana Educational Society), a parcouru nos paroisses, traitant, avec un grand sens et une remarquable compétence, la question de l'instruction populaire.

Il s'est surtout occupé de l'instruction des personnes de couleur que de celle des blancs ; et cela, à juste titre, puisque la loi fondamentale du pays et les lois des Etats et des communautés, en font des citoyens parfaitement égaux aux blancs, et qu'ils prennent, par l'élection, une aussi grande part à la direction des affaires générales et locales.

Quiconque suit attentivement la Presse hebdomadaire ou bi-hebdomadaire des communes rurales de l'Etat, sait quelle importance elle accorde à la solution du problème, avec quelle avide curiosité les articles de cette nature sont lus, commentés par nos planteurs et nos travailleurs des champs. La question est donc mûre au point de vue de la population. Elle le sera encore davantage sous peu du *Louisiana Educational Society* qui a, paraît-il, rédigé un projet de loi lequel doit être immédiatement présenté à la Législature. Nous en dirons autant du surintendant de l'instruction, de l'Etat—l'honorable M. Easton—qui, après avoir étudié à fond le sujet, non seulement vient d'achever un rapport annuel extrêmement instructif, mais va proposer plusieurs amendements importants à la Constitution.

Le fait est que si l'on a beaucoup fait pour l'enseignement, depuis quelques années, il reste encore beaucoup plus à faire. En retard, sous ce rapport, sur la plupart des autres Etats, accablés que nous sommes dans une véritable impuissance, avec une bonne moitié de la population chargée, par la loi, de jouer un rôle qu'elle ne remplit pas convenablement, nous ne pouvons plus attendre ; il faut en finir avec une situation qui, au double point de vue politique et social, est hérissée de dangers.

Nous ne sommes certainement pas dépourvus de ressources en ce qui concerne l'instruction de notre jeunesse de toute origine et de toute couleur.

L'Etat possède, pour les blancs, deux superbes institutions qui fonctionnent d'une façon à peu près irréprochable —l'Institut Militaire de Baton Rouge et l'Ecole Normale de Natchitoches ; à quoi nous devons ajouter l'Université Tulane, dont l'éloge n'est plus à faire. Nous ne comptons pas les écoles normales, collèges, universités et écoles ordinaires, particulières et communales, qui pullulent dans la métropole et dans les campagnes.

Pour les enfants de couleur, il n'y a qu'une institution d'Etat—l'Université du Sud—(Southern University), établie à la Nouvelle-Orléans. Elle n'est pas la seule qui soit consacrée à l'éducation des enfants de cette race. Nous comptons trois autres vastes universités dans la métropole même.

1. l'Université Straight, située rue Canal, et soutenue, entretenue par l'Association des Missions Américaines. Elle a une faculté de quinze professeurs et est fréquentée par 584 élèves.

2. L'Université Leland, sous la direction des Missions Baptistes américaines. Elle a une Faculté de seize professeurs et 265 élèves qui suivent les cours. C'est encore une très-belle institution. Elle se trouve sur l'Avenue St. Charles, non loin de Carrollton.

3. L'Université de la Nouvelle-Orléans, organisée et dirigée par l'Association Mutuelle des Affranchis de l'Eglise Méthodiste Episcopale. Elle a à sa tête des professeurs très capables et donne l'instruction à 192 enfants.

Ces quatre institutions donnent l'enseignement ordinaire et professionnel à 1191 enfants fréquentant les cours avec une assiduité très louable.

L'homme qui a, peut-être, le plus contribué au développement de ces quatre institutions, est le représentant T. T. Allain.

Nous l'avons déjà dit, nous ne cessons de le répéter : l'enseignement est le premier devoir d'une Démocratie. Tout gouvernement doit une instruction suffisante à l'homme dont il fait un citoyen, qu'il appelle au partage de la souveraineté, à qui il impose les lourds devoirs qui en résultent. C'est donc une question de premier ordre qui va s'agiter devant la Législature. Nous espérons que l'on réclamera le concours des hommes compétents pour la résoudre.

Nous ne sommes pas au courant du projet de loi que doit présenter l'*Association d'Education*, mais nous avons sous les yeux le principal amendement à la Constitution de M. W. Easton, amendement, qui, en ce moment, peut-être, est sous les yeux de nos législateurs.

On sait que, jusqu'ici, les paroisses ou municipalités n'ont le droit de s'imposer une surtaxe que pour les travaux publics, tels que, édifices communaux, ponts, chemins, levées, mais que les frais de leurs écoles n'entrent pas dans le privilège qui leur est accordé par la Constitution. L'hon. Warren Easton demande qu'on spécifie ce droit dans le texte de la loi fondamentale, pourvu, toutefois, que, comme pour les autres surtaxes, déjà prévues, cette dernière soit soumise au vote des contribuables des paroisses ou municipalités.

Il n'y a là rien que de parfaitement juste ; la mesure est même absolument nécessaire. Ce sont, après tout, les différentes communautés qui sont directement intéressées au développement de l'Instruction de leurs *enfants* ; elles seules connaissent les besoins moraux et intellectuels de leur jeunesse ; l'avenir de chacune d'elles dépend de ce développement. L'Etat ne doit intervenir que pour maintenir le niveau des études, pour empêcher le baisser, à cause d'une négligence coupable ou d'une sordide économie. Il est dans son tort toutes les fois qu'il prétend leur interdire le droit de perfectionner leur système d'enseignement, de se surimposer pour avoir des établissements plus salubres, de meilleurs professeurs, des méthodes supérieures ou des cours plus élevés.

Une seule réflexion, en finissant. On s'occupe, chez nous, beaucoup trop du perfectionnement matériel et pas assez du perfectionnement intellectuel. Moins de luxe dans les édifices, dans les salles, dans les pupitres, dans les bancs et plus de valeur dans le personnel. Voilà la vraie voie à suivre, la grande réforme à opérer. Faisons de l'enseignement une carrière ; exigeons, tout d'abord, des connaissances solides de ceux qui se destinent au professorat, mais qu'une fois admis, leur avenir soit assuré ; donnons-leur la chance d'avancer en grade, d'obtenir de plus forts salaires. Formons un véritable corps enseignant, comme dans les vieux pays, qui, malgré leurs défauts, ont quelquefois du bon, dont il serait souvent fort sage de suivre l'exemple, et nous verrons bientôt se perfectionner la grande institution, base fondamentale de toute Démocratie.

Les Dépenses de l'instruction primaire, en France.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* :

Peu de jours avant de se séparer, la Chambre a reçu le projet de loi relatif aux dépenses de l'instruction primaire. C'est la quatrième partie d'une tétralogie. En 1881, on a rendu l'enseignement gratuit. En 1882, on l'a fait obligatoire. Le projet sur lequel le Sénat a délibéré cet hiver le laïcise. Il s'agit maintenant de le "nationaliser."

Le but du nouveau projet, son but apparent tout au moins, est d'introduire un peu d'ordre et de simplicité dans la comptabilité des dépenses de l'instruction primaire. Il faut avouer qu'elle en a grand besoin. Loi de 1885, loi de 1881, amendement Sarrien, amendement Philippoteaux, ces textes et d'autres votés au hasard, sans plan préconçu, se sont accumulés à tel point qu'il est devenu impossible de s'y reconnaître. Le ministère de l'instruction publique lui-même s'y égare. Qu'on juge si de simples maires et de pauvres conseillers municipaux peuvent y voir clair ! Une réforme est devenue absolument indispensable. C'est pour débrouiller ce chaos que M. Goblet, M. Sarrien et M. Sadi Carnot ont déposé leur projet de loi.

Leurs propositions ont, à défaut d'autre mérite, celui d'être radicales. Elles mettent à la charge de l'Etat, et de l'Etat seul, tous les traitements du personnel de l'enseignement primaire. En fait, l'Etat en fournit des aujourd'hui la plus grande partie.

Pour la forme, c'est la commune qui paie l'instituteur ; ses appointements figurent au budget communal. Au fond, presque partout, c'est le Trésor public qui supporte la charge, au moyen de subventions. La commune perçoit les 4 centimes de l'instruction primaire ; l'Etat donne le reste. Mais sa contribution varie à l'infini d'une commune à l'autre. Désormais, ces variations vont cesser. Les instituteurs et les institutrices, sans distinction de sexe, seront divisés en cinq classes, dont les traitements iront de 1,000 fr. à 2,000 fr. Ces traitements, l'Etat les versera seul, directement. Par contre il touchera, directement aussi, les 4 centimes communaux qui, d'impot municipal, deviendront un impôt d'Etat, et les 4 centimes départementaux qui seront, eux aussi, centralisés. Le département n'aura plus à sa charge que l'entretien des écoles normales et quelques frais de bureau. La commune n'aura plus à sa charge que l'entretien de ses écoles, y compris des dépenses accessoires, et une indemnité de résidence variant de 100 à 1,000 fr., allouée aux instituteurs dans 2,700 villes et bourgs seulement. A part ces exceptions, l'Etat touchera tout et payera tout. Telles sont les grandes lignes du projet.

Quelles en seront les conséquences financières ? Il est difficile de le dire. Le rédacteur de l'exposé des motifs a pris beaucoup de peine pour démontrer que le budget de l'instruction publique ne sera pas surpassé. On distribuera les instituteurs et les institutrices, d'après leur traitement actuel, dans les cinq classes nouvellement créées, et on ne fera de promotions que dans la limite des crédits disponibles chaque année.

Par suite, nous dit l'exposé des motifs, la dépense ne s'accroîtra qu'autant qu'on le voudra. Pour apprécier ce calcul, nous aurons besoin des tableaux qui doivent être annexés au projet, et qui ne sont pas encore distribués. Dès à présent, nous sommes assaillis par certaines doutes, celui-ci, par exemple. Les 4 centimes communaux à Paris rapportent environ 2,250,000 fr. Les 4 centimes départementaux, dans la Seine, rapportent environ 2,400,000 fr. Cela fait, au total, en ajoutant les 4 centimes des communes suburbaines, moins de 5 millions de francs. Or, les traitements du personnel de l'enseignement primaire, dans le département de la Seine, coûtent près de 10 millions. De l'indemnité de résidence qui restera à la charge des communes et qui pourra s'élever à 2 ou 3 millions ; il restera encore pour l'Etat, du chef du seul département de la Seine, une augmentation de dépense de quelques millions par an.

Nous aurons à revenir sur ces questions de chiffres. Mais il est un autre point que nous voulons signaler dès aujourd'hui, et qui fait du projet soumis à la Chambre une œuvre législative vraiment extraordinaire. Son effet essentiel est de couper les dernières attaches qui relient encore l'enseignement primaire à la commune. Il marque le dernier terme de l'évolution à laquelle nous assistons depuis sept ou huit ans. Lorsqu'il aura été voté, lorsqu'il sera en pleine vigueur, les 100,000 instituteurs et institutrices employés à l'enseignement primaire public deviendront, purement et simplement, des fonctionnaires de l'Etat, absolument indépendans des Conseils municipaux, subordonnés à la grande hiérarchie bureaucratique qui a son siège central rue de Grenelle-Saint-Germain. Ils n'auront plus rien à craindre, rien à espérer de la mauvaise ou de la bonne volonté des parens des élèves, rien à attendre du Conseil municipal.

Il sera même interdit à la commune, l'article 21 du projet le stipule en toutes lettres, de leur donner une gratification. Un Conseil municipal pourra envoyer des secours à une grève à 150 lieues de distance ; il n'aura pas le droit de récompenser, à sa porte, le zèle d'un instituteur. Le maître d'école n'aura plus à connaître que l'inspecteur primaire, qui relèvera de l'inspecteur d'Académie, qui obéira au recteur, qui recevra ses ordres du ministre. Ce sera le triomphe de la centralisation.

Et bien ! nous n'hésitons pas à le dire : il y aura là quelque chose de monstrueux, de révoltant pour tout esprit libéral. Il n'existe pas de pays civilisé en Europe, il n'en existe pas au monde, où l'enseignement des enfans du peuple soit entièrement soustrait à la connaissance des Conseils locaux. Ici, ce sont les Assemblées municipales qui s'en occupent, comme sous notre loi de 1833. Là, ce sont des comités scolaires spéciaux qui s'y consacrent, comme en Angleterre, depuis 1870. Nulle part encore, à notre connaissance, un Etat ne s'est arrogé le droit de régler seul, par ses fonctionnaires ou par des Conseils où ses fonctionnaires sont en majorité, toutes les questions d'instruction primaire. Il était réservé à notre France démocratique et républicaine, gouvernée par des hommes d'Etat vieillis dans la défense des idées libérales, de voir élever, pour la première fois, une aussi étrange, une aussi intolérable prétention.

New Camelia.—On a dû depuis dimanche voir dans l'*Abeille* l'annonce de ce steamer si connu et si populaire. Il change à partir d'aujourd'hui, mardi, ses heures de départ et d'arrivée. Il part *tous les jours* pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing. Le mercredi et le dimanche, jours d'excursion, il aura deux départs. Pour les heures, nous référons le lecteur à l'annonce. Le prix, les jours d'excursion, est de $1 seulement aller et retour, pour enfants, moitié prix. Le frêt est reçu à l'ancien dépôt de Pontchartrain, au pied des Champs-Elysées.

C'était dernièrement, à Rome. Le prince Napoléon déjeunait au Quirinal avec son beau-frère le roi Humbert, la reine Marguerite et quelques intimes du palais.

Au dessert, le prince, s'adressant à la reine, s'écrie :

—Devinez où je passe mon après-midi ?... Sur le dôme de Saint-Pierre, dont le Pape m'a autorisé à visiter la coupole ! La vue sur Rome y est magnifique ; je commanderai un panorama superbe !

Et la reine, parfois moqueuse, de répondre :

—Au moins, après cela, on ne vous accusera pas de n'avoir jamais rien commandé !

L'enseignement pour les femmes de France.

Le *Temps* du 23 avril :

Un professeur à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Leipzig, M. J. Wychgram, vient de publier une étude très complète sur l'extension qu'a prise en France, durant ces dernières années, l'enseignement pour les femmes. Après avoir rappelé qu'en 1848, dans un rapport demeuré célèbre sur l'instruction publique en France, L. John constatait que, en ce qui concernait alors l'instruction des jeunes filles, "tout restait encore à créer", l'auteur félicite la troisième République d'avoir comblé cette lacune, "comme tant de celles qu'avaient laissées subsister les précédents gouvernements". Le premier chapitre de son ouvrage retrace l'histoire de l'instruction des jeunes filles jusqu'à notre époque : puis il examine la loi Camille Sée et les débats auxquels elle donna lieu, et expose avec beaucoup de soin toute l'organisation de nos lycées et collèges de jeunes filles, écoles normales, dans lesquels se forme le personnel enseignant, et des écoles communales et primaires. La conclusion de cet important travail mérite d'être citée : d'une part, sans parler de certaines critiques qui ne sont peut-être pas dépourvues de fondement, elle fait preuve d'une impartialité envers nous à laquelle les écrivains allemands—sauf à peine C. Hillebrandt—ne nous ont guère accoutumés ; d'autre part, elle montre que les étrangers savent parfois apprécier avec justice les efforts et les résultats du gouvernement républicain :

"Fortement centralisé, ordonné, jusque dans ses moindres détails par des règlements, l'enseignement public chez nos voisins constitue une machine qui fonctionne excellemment, pour chaque degré, quelque petit qu'il soit, qu'il veut monter, l'instituteur—des écoles supérieures comme des écoles primaires—est tenu à subir un examen. Le certificat qui lui est délivré lui est indispensable pour toute nouvelle prétention. Un inspecteur primaire, par exemple, n'arrive à sa situation qu'après sept examens. Il y a là, à mon avis, un danger pour le bon esprit de l'enseignement français. En France, comme en Allemagne, c'est un trait distinctif des esprits personnels et capables de jugement, qu'ils se décident difficilement à courir les chances d'un examen et à se soumettre aux appréciation d'examinateurs souvent peu habiles. Les examens sont, en général, calculés pour le détail. La disposition à une science positive, superficielle, mais égale, comme aussi le travail pour lequel l'hommes détaillé aura le plus d'aptitude, sera antipathique au penseur véritable. Est-ce qu'un directeur qui a dirigé avec soin l'école à laquelle il était préposé et que le gouvernement voudrait voir promu au rang d'inspecteur consentira à s'asseoir sur un banc d'examen et à faire, devant des gens connaissances par des gens qui sont, à peine ses égaux ?

"Cette importance accordée à l'examen amènera certainement à la tête de l'enseignement supérieur des utiles et capables, mais non des écrivains, des créateurs et capables d'idées générales, dont toutes les institutions humaines ont besoin. Chez nous, en Allemagne, nous ne sommes pas encore arrivés à la malavise course au clocher des esprits médiocres, qu'entraîne inévitablement un système d'examen aussi développé ; mais il s'est déjà produit, dans ce sens, des faits qui donnent à penser....

"Quoi il en soit, d'ailleurs, de ces lacunes faciles à combler, on ne peut nier qu'un souffle de fraîche activité anime l'enseignement français. On considère la négligence de l'enseignement populaire comme une des causes principales des malheurs de 1870. Et, comme justement l'enseignement de la jeunesse féminine avait été jusqu'à présent complètement négligé, la République s'en est occupée avant tout. Les débats des Chambres, que j'ai publiés, et une littérature spéciale très étendue, montrent clairement combien l'instruction des jeunes filles préoccupe ceux qui pourraient le bien et la restauration de la patrie. Les sacrifices considérables que l'Etat fait pour l'enseignement supérieur comme pour l'enseignement primaire ne sont pas une preuve moins convaincante.

"Plus nous sommes disposés, nous autres Allemands, à conclure, d'après des fautes commises quelquefois sur le terrain de la politique internationale, que le travail général de la nation de peu de valeur, plus il est opportun de montrer sans parti pris avec quelle infatigable et pourtant tranquille énergie nos voisins travaillent à réparer leurs faiblesses d'autrefois, qu'ils ont reconnues. Ajoutons que les appréciations d'une certaine presse, dirigée et guidée par de basmotifs, qu'il faut juger de l'état actuel de la France et des dispositions des habitats. Qu'on entre dans les cours des cursives et dans les classes des écoles, on pourra dire ce que j'ai dit au cours de cette étude sur l'esprit de connaissance et d'éducation de soi-même qui anime la France. De même qu'un jeune allemand peut se rejouir à voir les exercices des troupes françaises, il peut s'attarder aussi avec satisfaction sur les écoles françaises. Qu'il nous soit épargné de voir l'envie succéder à cette joie ! Gardons-nous de notre plus mauvais ennemi, le préjugé!"

Nous avons trop souvent en à relever, dans les publications allemandes relatives à la France, des sentiments d'un ordre tout contraire pour ne pas insister sur la conclusion de M. J. Wychgram. Ajoutons que ses appréciations ont d'autant plus d'intérêt qu'il a longtemps résidé en France et qu'il a observé de lui-même, et d'aussi près que possible, cet enseignement des jeunes filles qu'il fait connaître à ses compatriotes.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vendu en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

Dissolution de société.

LA société existant entre W. E. B. SCOTT et CHARLES DENIAU est dès ce jour dissoute ; et M. SCOTT, continuant les affaires, prévient le public qu'il sera responsable des dettes de l'ancienne maison. 10mai—5f

Le Hâvre.
Ligne Commerciale Française.
Le vapeur MARSEILLE partira directement pour le Hâvre vers le 10 juin prochain.
Tout le confort offert aux passagers de première classe et d'entrepont.
Pour les renseignements quant au frêt et le passage, s'adresser à
S. V. FORNARIS & CIE.,
Agents-généraux, 193 rue Gravier.
9mai—1mois

SEA FOAM
ALL FIRST-CLASS
Storekeepers now keep it for Sale
THE BEST Baking Powder IN THE WORLD
SEA FOAM

AUX PARENTS.
Beaucoup de poudres destinées à faire lever les pâtisseries sont nuisibles à la santé. Avant d'abord aux siens, on doit aussi avoir quelque sollicitude pour le bien-être des jeunes enfants.
SEA FOAM
ne renferme aucun des méchants ingrédients des poudres-levains,—si soda si *ammonia*. Il ne contient aucun élément nuisible,—ni alun ni ammoniaque.
OBSERVATION SCIENTIFIQUE.
Tous les chimistes qui ont analysé le "Sea Foam" le recommandent. Les ménagères qui l'ont employé n'en veulent pas d'autre. Les cuisiniers, qui n'ont rien pu obtenir des autres poudres, sont enchantés du Sea Foam qui leur garantit une triple économie *du temps, de travail et d'argent.*
Cette préparation est sans pareille. Elle est absolument pure. Elle est employée par les principaux hôtels et restaurants de New-York et de tous les Etats-Unis. A vendre par tous les principaux *grocers.*
GANTZ, JONES & CO.,
176 Duane St., N. Y.
30 mars—3 mois, 1 f par cent., mardi weekly—13 semaines.

Agence d'Emigration Française
LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minne sota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer des Ouvriers des Ports des Fermes ou des terres dans l'immense pays Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et des contrées tempérées de l'Europe en des prix plus avantageux.
Il sollicite les ordres de MM. les négociants fabricants et manufacturiers.
F. E. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
12 avril—3m Saint-Paul, Min.

C. LAZARD & Cie.,
L'Ancienne Maison très connue de Vêtements Confectionnés et d'Articles de Toilette d'un prix,
29, 31 et 33 RUE DU CANAL. COIN NORTH PETERS.
Nous offrons maintenant un superbe stock de Vêtements de Printemps pour hommes, jeunes gens et enfants à des prix très réduits. Echantillons et instructions pour prendre ces propres mesures envoyés sur application.
11 oct—1an—dim mar jeu sam

D. H. Holmes.
AVIS IMPORTANT.
VENTE SPÉCIALE D'ÉTOFFES A ROBES.
Lundi, nous étalerons sur nos comptoirs de centre plusieurs lots d'étoffes à robes, à 5, 8, 10, 12 1/2 et 15 cts.
AUSSI
100 pièces 40 pouces de MAGNIFIQUE NUNS VEILING TOUT LAINE à 37 1/2 cts.
RUBANS A CEINTURES.
Un vaste assortiment de SUPERBE QUALITÉ DE RUBANS A CEINTURES, unis et de fantaisie, à juste moitié prix.
UN MOT AUX SAGES SUFFIT.
155 Canal St
—5 mois

POLLS.
MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville, 10 Mai, 1886.
Conformément aux dispositions de la section 12 de l'acte No. 58 de la session extraordinaire de 1877, et de la section 3 de l'acte No. 123 de 1880, l'avis suivant est publié indiquant les endroits où seront reçus les suffrages (*Polls*) dans les divers precincts, scolaires, pourvus et les ordonnances Nos. 6563 et 6519 des séries de l'administration des 1er et 8 Juin 1880, ici mentionnées, pour l'élection qui aura lieu Jeudi, le 20 Mai 1886, d'un membre au Congrès en remplacement de Michael Hahn, décédé. J. V. GUILLOTTE, Maire.
PRECINCTS.
PREMIER WARD.
Premier Precinct—De la rivière à la rue St. Thomas, de Thalie à Félicité ; au coin des rues Tchoupitoulas et Robin.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Félicité ; Richard et Chippewa.
Troisième Precinct—De Constance à Prytanée de Thalie à Félicité ; Orange et Constance.
Quatrième Precinct—De Prytanée à Caronde let, à Thalie et Félicité ; Félicité et St-Charles.
Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Félicité ; Terpsichore et Lemparts.
Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Félicité ; Melpomène et Locust.
DEUXIÈME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie ; encoignure Coutes et St-Joseph.
Deuxième Precinct — De Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie ; 267 Magazine.
Troisième Precinct—De Camp à Barone, de Julie à Thalie ; encoignure St-Charles et Delord.
Quatrième Precinct—De Barone à Franklin, de Julie à Thalie ; Erato, entre Dryades et Baronne.
Cinquième Precinct—De Franklin à Locust de Julie à Thalie ; Liberté et Clio.
Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie ; encoignure des rues Erato et Locust.
DIXIÈME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première ; Rousseau, près Jackson.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Félicité à Première ; Josephine, près Chippewa.
Troisième Precinct—D'Annonciation à Magasin, de Félicité à Première ; encoignure Laurel et Josephine.
Quatrième Precinct—De Magazine à St-Charles, de Félicité à Première ; 198 rue Prytanée.
Cinquième Precinct—De St-Charles à Rampart, de Félicité à Première ; Encoignure Jackson et Josephine et Jackson.
Sixième Precinct—De Rampart à Howard, de Félicité à Première ; encoignure Jackson et Franklin.
Septième Precinct—De Howard à la pointe de la terre, de Félicité à Première ; encoignure Josephine et Freret.
ONZIÈME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première ; 82 Washington.
Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel, de Toledano à Première ; 82 Washington.
Troisième Precinct—De Laurel à Magazine, de Toledano à Première ; 786 Magazine.
Quatrième Precinct—De Magazine à Prytania, de Toledano à Première ; Washington, entre Camp et Magazine.
Cinquième Precinct—De Prytania à Dryades, de Toledano à Première ; Washington entre les rues St. Charles et Prytania.
Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première ; encoignure Washington et St. Denis.
Septième Precinct—De Liberté au Canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première, encoignure Washington et Magnolia.
DOUZIÈME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'Avenue Napoleon ; encoignure Auster litz et Tchoupitoulas.
Second Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'Avenue Napoleon ; Magazine, près Hope.
Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'Avenue Napoleon, encoignure Milan et St. Charles.
TREIZIEME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'Avenue Napoleon à l'Avenue Peters ; encoignure Tchoupitoulas et Upperline.
Second Precinct—De Laurel à Prytania, de l'Avenue Napoleon à l'Avenue Peters ; encoignure Bordeaux et Magazine, côté Nord.
Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'Avenue Napoleon à l'Avenue Peters ; Valence et Carondelet.
QUATORZIEME WARD.
Premier Precinct—Du fleuve à St. Charles, de l'Avenue Peters à Lowerline ; Magazine, près State.
Second Precinct—De St. Charles à Melpomène taillrace, et de la rue Lowerline à la ligne de la Bienfaisance ; Perrier, du "bas" et de la ligne ; en hiver, pour les chaussées de la bécasse, de la perdrix, du chevreuil, de la bécasse.
Frais $1.50 par jour ; $40.00 par mois.
4 mai—

Vin St-Vincent.
16½ pipes Vin St-Vincent Piadellorens.
15½ do do do
50 caisses Liqueur de la Grande Chartreuse.
100 boîtes Bitter do do
20 caisses de 10 douz. Ginger Ale.
20 " 5 do do
500 " Macaronis et Vermicelli d'Italie.
500 " Spagetti de Naples.
5 caveaux de 4 mesures Gruyère véritable.
25 caisses Fromage Tête de Maure.
25 " Bitter Fernet de Branca Frères.
En débarquement et à vendre par
A. M. & J. SOLARI,
Coin Royale et Bourbon.
8mai—3f

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.
Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des occasions pareilles comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, REHR, SOHMER, PISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle vient, plus de cent pianos d'occasion de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE de feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.
CAHIERS, LIVRES de musique, et tout qui est du genre. Si vous certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

H. F. ONNEN
Au coin de Royale et St. Louis, et 45 rue des Familles.
—Offre à des prix les plus raisonnables—
MOUSTIQUAIRES en meilleur boisinet.
DENTELLES POUR MOUSTIQUAIRES, grand assortiment de dessins les plus nouveaux depuis 10 cts. la yarde.
RIDEAUX DE DENTELLE, très jolies choses depuis 75 cts la paire.
—Meilleur assortiment de—
DENTELLES ET BRODERIES,
à des prix excessivement bas.
—On y trouve aussi—
Un grand choix de Bijouteries des dernières nouveautés pour la moitié de la valeur régulière.
MITAINES pour dames, pure soie, à 25 cts la paire.
22 nov—6m—Dim Mar J

MARCHANDISES NOUVELLES
—DE—
PRINTEMPS.
Nous avons déballé un vaste assortiment d'ETOFFES A COSTUMES et de COSTUMES de tous les genres et dessins, aussi, un assortiment de chaut de BONNETERIE et de DENTELLES, BRODERIES, etc.
Nous appelons l'attention spéciale sur un vaste assortiment de
PARASOLS
pour dames, demoiselles et enfants et de dentelles à **moitié prix de leur valeur.**
Nous offrons aussi de grands BARGAINS en Nattes, Tapis, Rideaux dentelles, Serim et Madras, Stores de fenêtres, linge, Nattes, etc., etc.
Ainsi que le choix de CORSETS de dames et de demoiselles et de la LINGERIE DE DESSOUS, Articles pour enfants.
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal,
Coin Bourbon.
20mars—3m.

Léon Godchaux
81, 83 et 85 rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, Lne.
VETEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Nous avons manufacturé dans les derniers soixante jours notre stock de marchandises qui est maintenant complet ; il comprend des
VETEMENTS
—POUR—
Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,
de tous les ages, de toutes les qualités et en ventes
Aux Prix les Plus Réduits.
En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clients.
Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.
Les ordres de la campagnes seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Echantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.
Articles Militaires me Spécialité.
27 oct 85—1an, Dim, Mar, J

Au Public.
A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des indiscrétions de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude et fièvre, perte de vitalité, etc., je tiendrai gratis une recette qui les guérira. Ce précieux remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, ville de New York. 28 nov—6m. mar. J. S.

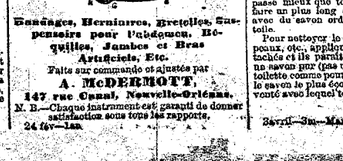

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspenseirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an.

D. MERCIER'S SONS,
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs et enfants.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district.
2déc 85—1an—D Mar J—PP

DENTISTES.

G. P. MALONEY, D. S. D.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE :
150.....RUE DU CANAL.....150
Près Baronne.
Dentiste du Couvent des Dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste au prix de fabrique. 20août—1

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Prix de dentiers artificiels

Hôtels Restaurants &c.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort desirable, les prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 23avril—3m

P. BAREL,
Charpentier, menuisier et entrepreneur, No 22 et 24 rue d'Orléans,
entre Royale et Bourbon, Nlle-Orléans.
Fait sur commande des glacières pour la bière (lager) et des glacières pour l'eau.
2mai—1mPP

Avis d'Election.
Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans ; Nlle-Orléans, 17 avril 1886.
EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence Samuel Douglas McHenry, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 17 mars A. D. 1886 ordonnant qu'une élection a